

L'AIDE FORCÉE AUX SANS-ABRI UN PROJET DE LOI À DÉBATTRE !

LA PROPOSITION DE LOI DITE « MAYEUR » vise à mettre en place un dispositif de secours d'urgence pour les personnes sans-abri, dispositif qui permet aux CPAS d'agir dans certaines conditions sans le consentement de la personne lorsqu'elle encourt un péril grave.

A l'initiative du Président du CPAS de Bruxelles Yvan Mayeur, ce projet de loi est né dans l'urgence suite au décès de deux sans abri durant l'hiver 2006. N'ayant fait l'objet d'**AUCUNE CONCERTATION PRÉALABLE** avec les associations de terrain actives dans l'aide aux sans-abri, ce projet de loi est aujourd'hui sévèrement critiqué tant sur la forme et la méthode adoptée pour son élaboration que sur le fond.

La Fédération des Centres de Service Social, après un examen attentif, estime que cette proposition ne peut entrer en application en l'état. Il y aurait lieu de prendre en compte les initiatives associatives en la matière et d'étudier avec elles la possibilité de proposer d'autres solutions qui ne feraient pas revenir à la loi sur le vagabondage tout en permettant aux personnes visées de vivre, de se soigner et de mourir dans la dignité et la liberté.

En effet, l'**AIDE FORCÉE** pose des questions complexes et sensibles sur le plan éthique, juridique et méthodologique. Une telle loi peut avoir des conséquences sur l'identité du travail social en opérant un glissement de la **NOTION DE CONFIANCE VERS CELLE DE CONTRAINTE**. Par ailleurs, on peut imaginer les **RISQUES DE DÉRIVE SÉCURITAIRE** si des garanties fortes ne sont pas respectées.

La FCSS, la FCSSB, les CASG et les CAP soutiennent la pétition lancée par les associations de ce secteur, demandant le [RETOUR À UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE](#).

La FCSS, la FCSSB, les CASG et les CAP

*Vous trouverez la **PÉTITION SUR LE SITE INTERNET** de d'Espaces de Parole : <http://www.webzinemaker.com> (cliquez sur le lien « espace de parole »). La proposition de loi et un argumentaire critique sont développés sur ce même site.*